

## Tensions jugées malsaines

**États-Unis** » Le secrétaire d'État du Vatican qualifie de «grave» le climat international suscité par les attaques de Donald Trump contre l'Europe.

Interrogé à Rome sur les critiques adressées par Donald Trump à l'égard de l'Europe au Forum de Davos, Mgr Pietro Parolin, secrétaire d'État du Saint-Siège, a jugé que les tensions transatlantiques n'étaient «pas saines». Il a déclaré que le pape Léon XIV avait reçu une invitation des États-Unis à intégrer le «Conseil de la paix».

En marge d'une rencontre avec des jeunes, le cardinal Parolin a

été interrogé mercredi sur les critiques émises par Donald Trump à l'égard de l'Europe. Le secrétaire d'État du Vatican a estimé qu'«au-delà des sentiments personnels qui sont légitimes», il faut surtout «respecter les règles de la communauté internationale».

**Pietro Parolin** juge que les tensions actuelles entre les États-Unis et l'Europe ne sont «pas saines» et qu'elles génèrent un climat international «grave». Il a invité les parties à «discuter des points controversés sans entrer dans la polémique et sans créer de tensions». Il a également plaidé

pour une «utilisation responsable de la presse qui vise à construire et non à polariser ou à détruire».

Le cardinal italien a ensuite été interrogé sur le «Conseil de la paix», une organisation imaginée par Donald Trump en parallèle des Nations Unies afin de promouvoir la paix au niveau international, et notamment dans la bande de Gaza. Sa création a été annoncée le 15 janvier dernier. Le secrétaire d'État a confirmé qu'une invitation a bien été envoyée au pape. «Je crois que c'est une question qui demande un peu de temps pour être évaluée», a-t-il affirmé à ce stade. » **CATH.CH**

## La grogne des fonctionnaires du pape

**Vatican** » Une certaine méfiance envers la direction et un malaise répandu vis-à-vis des conditions de travail. C'est ce qui ressort des conclusions d'un sondage réalisé par l'Association des employés laïcs du Vatican (ADLV) auprès de 250 fonctionnaires du micro-État.

Une lettre présentant les résultats de l'enquête sera envoyée au pape Léon XIV. L'enquête en ligne a été menée entre le 15 décembre 2025 et le 7 janvier 2026 sur «un échantillon aussi diversifié que possible, provenant de différents dicastères du Vati-

can», précise l'ADLV. Il en ressort que les fonctionnaires du pape sont «insatisfaits de leurs perspectives de progression professionnelle» et désireux d'être «davantage représentés» au sein de l'administration vaticane qui ne reconnaît pas le droit syndical.

**Le sondage révèle** notamment un «fossé» entre travailleurs et dirigeants, ressenti par 73,9% des personnes interrogées. Un quart d'entre elles «affirment qu'il n'est pas possible de dialoguer de manière libre et sincère avec leurs responsables». Pour

71,6% des travailleurs, les supérieurs n'ont «pas été sélectionnés selon des critères de transparence».

L'ADLV souligne une «donnée particulièrement préoccupante»: plus de 56% des collègues déclarent avoir subi des injustices et des vexations de la part de leur responsable. Et 73,4% perçoivent «des favoritismes, des disparités de traitement» ou encore une «insécurité» quant à la protection de leurs droits. L'organisme rappelle que le harcèlement moral n'est pas encore reconnu comme infraction au Vatican. » **CATH.CH**

Le cimetière Saint-Léonard accueille deux premiers défunts enterrés selon les préceptes de l'islam

# Premiers enterrements musulmans

« PATRICK CHUARD

**Ville de Fribourg** » Le cimetière de la ville de Fribourg accueille cette semaine ses deux premiers défunts musulmans, enterrés selon les préceptes de la religion islamique. Un jeune enfant a été inhumé en début de semaine, tandis que la dépouille d'un adulte a été portée en terre jeudi après-midi. Il s'agit des premières funérailles dans le nouveau secteur confessionnel de Saint-Léonard. Celui-ci prévoit notamment que les corps des défunts soient orientés vers La Mecque.

«Nous sommes très heureux que le cimetière de la ville de Fribourg permette désormais des inhumations conformément à la tradition de l'islam», réagit Danielle Gonin Jmaa, membre de la commission des cimetières de l'Union des associations musulmanes de Fribourg (UAMF). Saint-Léonard devient ainsi le premier espace funéraire ouvert aux musulmans de tout le canton. La commune de Winnwil-Flamatt avait offert cette possibilité avec son nouveau règlement sur les lieux de sépulture en 2019, mais le cimetière singinois n'est ouvert qu'aux habitants de la commune.

### Défunts de l'extérieur

Pour les défunts de l'extérieur, Fribourg prévoit une «taxe d'entrée» de 3500 francs. Cette disposition a été fixée dans le nouveau règlement du cimetière, entériné par le Conseil général en septembre 2024. Le règlement mentionne également une taxe de base de 1200 francs pour la concession, renouvelable tous les 30 ans. Ces nouvelles règles avaient notamment irrité la communauté israéliite, qui disposait d'un espace dédié depuis 1912.

«C'est l'aboutissement d'un très long chemin», rappelle Danielle Gonin Jmaa. «Nous avons effectué les premières démarches auprès du Conseil d'État en 2004 déjà. Ruth Lüthi, alors en charge de la Direction de la santé publique et des affaires sociales, avait commandé un rapport sur la faisabilité d'un cimetière musulman, qui s'était avéré positif. Puis, le canton a remis le dossier aux communes. Nous avons



Un défunt adulte a été enterré hier après-midi dans le nouveau secteur musulman du cimetière Saint-Léonard. Jean-Baptiste Morel



**«Nous espérons que d'autres communes suivront l'exemple de Fribourg»**

Danielle Gonin Jmaa

entamé nos premières démarches auprès de la commune de Fribourg il y a dix ans...» Alors que plus de 400 000 personnes de confession musulmane vivent en Suisse, le besoin de disposer de secteurs confessionnels ira grandissant.

Les conventions d'utilisation des secteurs confessionnels ne sont pas encore signées entre la ville et l'UAMF d'une part, et la Communauté israéliite de Fribourg (CIF) d'autre part. «Nous sommes en train de les finaliser, car il restait des questions juridiques à régler et certains éléments pratiques», explique Elias Moussa (ps), conseiller communal en charge de l'équité. «Mais rien ne s'opposait à ce que ces premiers enterrements aient lieu cette semaine.» Les deux défunts mis en terre étaient des habitants de la ville.

### «Beau geste»

Les «tombeaux conventionnés» de Saint-Léonard permettent désormais des concessions de huitante ans au maximum. Or,

tant l'islam que le judaïsme prévoient un repos funéraire perpétuel. «Nous avons obtenu la garantie de la ville de Fribourg que les ossements des défunts resteront en terre et ne seront jamais déplacés», signale Danielle Gonin Jmaa.

Entrepreneur de pompes funèbres, Alain Dafflon salue «le beau geste de la commune de Fribourg» qui consiste à ouvrir son cimetière aux défunts selon le rite musulman. «Les préceptes religieux de l'islam demandent que les tombes ne soient pas mélangées et qu'elles soient dirigées vers La Mecque.» Le défunt doit être enterré «le plus tôt possible» (au minimum 48 heures selon la loi suisse). La toilette rituelle du mort est faite par un imam ou une personne agréée. «Nous nous contentons la plupart du temps d'assurer le transport et de fournir le matériel pour la toilette», dit le croque-mort fribourgeois, qui travaille avec des associations musulmanes dans toute la Suisse romande.

Les funérailles selon les règles de l'islam prévoient également que les défunts soient inhumés dans des lincoils, si la législation le permet. «En Suisse, le cercueil est obligatoire, mais la plupart des familles choisissent un modèle simple pour suivre au plus près leur tradition religieuse», explique Alain Dafflon. L'islam préconise l'inhumation des corps et interdit l'incinération.

«C'est une règle unanime pour les croyants, tous courants et toutes écoles confondues», signale Daniele Gonin Jmaa. A l'heure où la crémation est choisie pour près de 85% des défunts en Suisse, «des cimetières auront de plus en plus de place, à l'avenir, pour accueillir des défunts musulmans», imagine Alain Dafflon.

### Appel aux communes

Des discussions pour d'autres carrés confessionnels musulmans ont été ouvertes à Bulle et à Marly. «Elles n'ont pas encore débouché sur des projets

concrets pour l'heure. Mais nous espérons que d'autres communes suivront l'exemple de Fribourg, en particulier les chefs-lieux de cantons», dit Danielle Gonin Jmaa. Elle signale que Fribourg était jusqu'ici le seul canton romand, avec le Valais, à ne proposer aucun espace pour les défunts musulmans – à l'exception de Winnwil-Flamatt.

Les Eglises chrétiennes n'interdisent généralement pas la crémation des corps. Depuis Vatican II, l'Eglise catholique appelle à «maintenir fidèlement la coutume d'ensevelir les corps des fidèles», tout en reconnaissant que la crémation n'était pas contraire en soi à la religion. La Congrégation pour la doctrine de la foi (CDF) a cependant rappelé en 2016 qu'à l'instar des corps, les cendres «doivent impérativement être conservées normalement dans un lieu sacré: cimetière ou espace spécialement dédié à cet effet par l'autorité ecclésiastique», indiquait alors l'agence Cath.ch. »